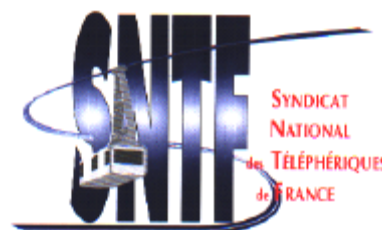


Francin, le 26 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remontées mécaniques : Moniteurs et opérateurs de domaines skiabiles Unis pour la sécurité



A l'occasion du dernier congrès des Ecoles du ski français, une convention a été signée entre les opérateurs de domaines skiabiles (SNTF) et les moniteurs de Ski (SNMSF) pour sensibiliser les usagers aux consignes de sécurité à respecter dans les transports par câbles.

Cette initiative originale est partie de la volonté conjointe de ces deux organismes qui œuvrent en permanence pour la prévention et la réduction des accidents.

Les moniteurs de l'Ecole du Ski Français enseignent l'art et le plaisir de la glisse à la descente. Ils se trouvent donc en bonne position pour véhiculer des messages de prévention concernant le transport par câbles. C'est l'engagement qu'ils ont pris par la convention signée le 23 octobre 2009 : sensibiliser les élèves de façon plus appuyée aux respects des consignes de sécurité sur les remontées mécaniques.

Pierre Lestas, Président du SNTF : « *La majeure partie des incidents et accidents qui surviennent aujourd'hui sur les remontées mécaniques sont liés à un défaut de connaissance des consignes d'utilisation des appareils. Il faut sensibiliser le public au respect des règles de sécurité, pour diminuer le risque d'accidents.* »

Gilles Chabert, Président du SNMSF a déclaré : « *Les moniteurs et les exploitants de domaines skiabiles ont des intérêts convergents : il faut poursuivre nos efforts pour limiter l'accidentologie, afin que les sports d'hiver restent un plaisir.* »

Consignes de sécurité sur les remontées mécaniques (Extrait des dispositions réglementaires)

Elles sont obligatoirement affichées au départ de chaque appareil. Des panneaux et pictogrammes apportent les principales informations directement à l'utilisateur au cours des phases d'embarquement et de transport. L'utilisateur qui ne respecte pas ces consignes peut se mettre en danger, lui-même, ainsi que les autres usagers.

Consignes de sécurité sur les téléskis :

- Tenir les bâtons dans la même main, dragonnes dégagées



- Ne pas prendre ou lâcher une perche en ligne



- Ne pas slalomer



Consignes de sécurité sur les télésièges :

- Abaisser le garde corps



- Ne pas se balancer



- Ne pas sauter

- Accompagner les enfants de moins de 1,25m



Consignes de sécurité dans les télécabines :

- Ne pas faire balancer la cabine



- Ne pas s'appuyer sur les parois



- Ne pas se lever (cabines assises)



Quelques données sur l'accidentologie en remontées mécaniques (source : Ministère des Transports / STRMTG)

La France est le premier domaine skiable du monde :

- 58,6 millions de journées skieurs en 2008-2009.
- Les 4000 remontées mécaniques de France enregistrent 800 millions de passages par an environ.

On recense en moyenne 20 accidents graves par an (par exemple : fracture d'un membre supérieur ou inférieur), dont la cause principale est le non respect des règles d'utilisation des appareils. Ces résultats placent le transport par câble à un niveau de sécurité équivalent à celui des tramways et métros.

Sécurité surveillée par l'Etat et ses services

L'exploitation et la maintenance pluriannuelle des remontées mécaniques sont surveillées l'Etat représenté par le Préfet et ses services. En l'occurrence, le Bureau des Remontées Mécaniques rattaché à la Direction Départementale de l'Équipement (devenue Direction Départementale des Territoires depuis le 1^{er} janvier 2010) a la charge de veiller à ce que la sécurité des usagers des remontées mécaniques soit bien assurée.

L'ensemble des bureaux de contrôle répartis dans les massifs montagneux est piloté par le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés situé à Grenoble. Il assure le suivi des incidents et accidents, et impose les actions préventives pour éviter la reproduction d'évènements du même type.

Contacts presse :

- Syndicat National des Téléphériques de France :

Laurent Reynaud – Directeur 06 81 84 75 10

- Ecoles du Ski Français :

Caroline Brisson – Secrétariat Presse 04 76 90 67 36

A propos du SNTF

Le SNTF regroupe 230 opérateurs de remontées mécaniques et de domaines skiables présents commercialement en France. Ces entreprises sont responsables, en collaboration avec les collectivités territoriales, de l'exploitation, l'entretien et du développement des domaines skiables en France. De plus, les opérateurs assurent un rôle de service public de la montagne en été afin de soutenir la fréquentation touristique.

Le SNTF est partenaire de

www.France-Montagnes.com



SNTF – SYNDICAT NATIONAL DES TELEPHERIQUES DE FRANCE

Alpespace – Bâtiment Annapurna – 24 rue Saint Exupéry – 73800 FRANCIN

Tél. : 04.79.26.60.70 – Fax : 04.79.96.08.71 – Site : www.sntf.org – Mél : info@sntf.org